

Saint-Denis, le 15 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA VIE CHÈRE EN OUTREMER
CE QUE JE RETIENS

Les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur la vie chère en Outremer arrivent bientôt à terme avec la rédaction d'un rapport.

Conformément à mon engagement et depuis le début des travaux de la commission, j'ai toujours soutenu l'idée que nous devons **œuvrer et singulièrement à La Réunion, à démanteler tous les groupes/entreprises en situation d'abus de position dominante** en particulier dans la grande distribution alimentaire, marché oligopolistique, faisant peser sur le budget des réunionnaises et réunionnais, les plus fragiles, le coût de la vie chère !

Membre de cette commission, ce que je retiens suite à de nombreux débats/échanges où **tous les acteurs se renvoient la balle, personne semblant être responsable des causes de la vie chère...** est que cela passe nécessairement par une **révision de l'actuel code du commerce ou mieux un code du commerce dédié aux Outremer, plus adapté à nos réalités insulaires**. Nos Pays d'Outremer ne doivent pas avoir les mêmes seuils que l'hexagone pour une appréciation plus équitable par l'Autorité de la concurrence des situations de pouvoir de marché et sanctions.

C'est la raison pour laquelle, pour La Réunion, je proposerai et soutiendrai les 4 propositions suivantes pour l'élaboration du rapport final de la commission d'enquête parlementaire sur le coût de la vie en Outremer.

- 1. Protéger notre foncier en limitant les surfaces commerciales à moins de 1 500 m²**
- 2. Interdire en Outremer qu'un seul acteur dispose de plus de 25% de part de marché**
- 3. Favoriser le commerce Sud-Sud à partir de notre bassin Océan Indien en adaptant les normes évitant ainsi une approche exclusivement verticale, tournée vers l'Hexagone**
- 4. Renforcer les moyens humains et financiers des Observatoires des Prix, des Marges et des Revenus Outre-mer (OPMR), avec une vraie indépendance, hors d'un « financement Préfectoral »**

Nous devons rompre avec cette économie de comptoir qui perdure faisant prospérer un modèle néocolonial condamnant nos populations à être des captifs de la grande distribution et engager nos Pays ultramarins vers un horizon qui soit celui de l'autonomie alimentaire à travers une production locale saine et durable.

Frédéric MAILLOT
Député Larényon
93 bis, Avenue Leconte de Lisle
97490 Sainte Clotilde
Tél : 02 62 30 22 09
Port. : 06 93 11 41 59